



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DU FOUTA POUR LE DÉVELOPPEMENT
Siège Social Agnam Thiodaye-BP17 Agnam Civol- Tel 33 966 92 40
Antenne Ouroussogui Tel: 33 966 1157- email : fofdagnam@yahoo.fr

CODE DE CONDUITE FAFD

Depuis 1986, la FAFD, (Fédération des associations du Fouta pour le développement), intervient dans les régions Nord du Sénégal en accompagnant les populations à travers des activités socioéducatives, économiques, culturelles et environnementales pour combattre l'injustice, l'iniquité et la pauvreté.

L'accompagnement de la FAFD se traduit à travers cinq axes et des activités transversales. Les cinq axes sont les suivants :

- Développement organisationnel et institutionnel des organisations de base.
- Développement et valorisation des produits locaux
- Santé des populations et lutte contre le paludisme et VIH/SIDA
- Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Les activités transversales sont les suivantes :

- La lutte contre l'émigration clandestine
- Les activités humanitaires
- La prise en compte de la dimension genre
- Les droits de l'enfant
- Le micro crédit
- L'alphabétisation et la formation des adultes
- La facilitation et la mise en relation

La FAFD reconnaît que l'impératif humanitaire prime et cherche, par conséquent, à fournir une assistance humanitaire partout où cela est nécessaire.

Compte tenu que la FAFD est en train de jouer des rôles de plus en plus importants en aide humanitaire dans sa zone d'intervention, nous devons protéger les bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels afin de s'assurer qu'ils reçoivent les services de qualité auxquels ils ont droit dans le respect des normes d'éthique et de la préservation de la réputation de la FAFD. Pour y arriver nos équipes doivent respecter un code de conduite.

Le code de conduite permet de guider et d'aider les équipes de la FAFD dans l'exercice de leur fonction. Le personnel salarié, les consultants et les volontaires de la FAFD doivent se conformer à ce code de conduite :

- ✓ Toute actrice ou acteur humanitaire doit traiter les êtres humains avec toute la dignité et le respect qu'ils méritent.
- ✓ Il est interdit aux acteurs humanitaires de prendre parti dans les hostilités ou de s'engager dans des controverses de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DU FOUTA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Siège Social Agnam Thiodaye-BP17 Agnam Civol- Tel 33 966 92 40
Antenne Ourossogui Tel: 33 966 1157- email : fofdagnam@yahoo.fr

- ✓ L'aide humanitaire ne doit être fournie que sur la base des besoins, sans considération de race, d'appartenance ethnique ou de sexe.
- ✓ Les organisations humanitaires doivent être indépendantes de tout objectif politique, économique, militaire ou de tout autre objectif lorsqu'elles mettent en œuvre une action humanitaire.
- ✓ Des illégalités telles que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens est inacceptable et ne seront en aucun cas tolérées. Le détournement de nourriture ou de matériel destinés aux populations bénéficiaires constitue du vol et sera sévèrement puni.
- ✓ Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l'information et participent aux décisions qui les concernent.
- ✓ Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes.

Je, soussigné-e, _____ atteste que j'ai lu le présent code de conduite, que j'en comprends les dispositions et que je m'engage à le respecter. Je suis conscient-e qu'un manquement au présent code pourra entraîner des sanctions et qu'un manquement grave pourrait résulter en un licenciement immédiat.

En foi de quoi, j'ai signé ce code le/...../ 20

Signature